

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-POS-076

Déposé le : 25.09.18

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Propos et attitude du directeur du SPJ : toute la lumière doit être faite !

Texte déposé

Les faits sont intolérables : huit frères et sœurs ont été violentés et abusés sexuellement par leur père pendant toute leur enfance et leur adolescence, alors qu'ils étaient sous la protection de l'Etat quasiment depuis leur naissance. En effet, l'Etat connaissait les capacités intellectuelles limitées des parents qui ne pouvaient élever des enfants sans assistance. Dès l'an 2000, le SPJ (Service de la protection de la jeunesse) est en charge du dossier.

Le rapport détaillé de l'ancien juge fédéral Claude Rouiller fustige la Justice de paix et le Service de la protection de la jeunesse. Ceux-ci ont privilégié le droit des parents plutôt que celui des enfants. Ces autorités n'auraient jamais dû maintenir ceux-ci dans un milieu dont elles savaient qu'il était propice à la commission de tels crimes. « *Les défauts organiques de l'action du SPJ sont graves et le lien de causalité entre ces défauts et le malheur des enfants X est incontestable* » écrit encore l'ancien juge fédéral dans son rapport.

Au vu de la gravité de la situation, que penser des propos de Monsieur le directeur du Service de protection de la jeunesse (SPJ), dans la presse du 22 mars 2018 ?

Son refus d'assumer sa part de responsabilité n'est pas recevable.

Pas recevable non plus, les explications données plutôt que de reconnaître ses manquements et présenter ses excuses « **le SPJ a fait son travail** ». Il nie toute responsabilité de son service et insiste : « **En retraversant le dossier, je ne vois pas ce qu'on aurait pu faire de plus.** » « **Le**

dispositif dans le canton est efficace. Il n'y a ni fautifs ni responsables, hormis les parents s'ils sont jugés coupables. »

Quand bien même le chef de service n'est pas directement à l'origine des sévices endurés par les enfants, sa responsabilité n'en demeure pas moins extrêmement lourde et les objections maladroites présentées aux journalistes laissent gravement douter qu'il ait réellement conscience de ce qui lui est reproché.

Tout élu consciencieux du bien public et particulièrement des plus petits d'entre nous aura à cœur d'investiguer, et au besoin si des faits sont avérés, de sanctionner afin de garantir une meilleure protection des enfants.

Cette attitude et ces propos ne sont pas dignes d'un directeur de service. C'est pourquoi, nous demandons au Conseil d'Etat de mettre tout en œuvre afin de faire toute la lumière sur les propos tenu par le directeur du SPJ et les manquements probables dans son service. Nous demandons au Conseil d'Etat un rapport et un état des lieux sur le SPJ.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures
- (b) renvoi à une commission sans 20 signatures
- (c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Pour le Groupe UDC

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature : Sylvain Freymond



Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 28 août 2018

Aminian Taraneh

Cherubini Alberto

Echenard Cédric

Aschwanden Sergei

Chevalley Christine

Epars Olivier

Attinger Doepper Claire

Chevalley Jean-Bernard *Chevalley*

Evéquoze Séverine

Baehler Bech Anne

Chevalley Jean-Rémy

Favrod Pierre Alain

Balet Stéphane

Chollet Jean-Luc *Chollet*

Ferrari Yves

Baux Céline *Baux*

Christen Jérôme

Freymond Isabelle

Berthoud Alexandre

Christin Dominique-Ella

Freymond Sylvain *S. Freymond*

Betschart Anne Sophie

Clerc Aurélien

Fuchs Circé

Bettschart-Narbel Florence

Cornamusaz Philippe

Gander Hugues

Bezençon Jean-Luc

Courdesse Régis

Gaudard Guy

Blanc Mathieu

Cretegy Laurence

Gay Maurice

Bolay Guy-Philippe

Croci Torti Nicolas

Genton Jean-Marc

Botteron Anne-Laure

Cuendet Schmidt Muriel

Germain Philippe

Bouverat Arnaud

Deillon Fabien

Gfeller Olivier

Bovay Alain

Démétriades Alexandre

Glardon Jean-Claude

Buclin Hadrien

Desarzens Eliane

Glauser Nicolas *N. Glauser*

Buffat Marc-Olivier

Dessemontet Pierre

Glauser Krug Sabine

Butera Sonya

Devaud Grégory *Devaud*

Gross Florence

Byrne Garelli Josephine

Develey Daniel

Guignard Pierre

Cachin Jean-François

Dolivo Jean-Michel

Induni Valérie

Cardinaux François

Dubois Carole

Jaccard Nathalie

Carrard Jean-Daniel

Dubois Thierry *Dubois*

Jaccoud Jessica

Carvalho Carine

Ducommun Philippe *Ducommun*

Jaques Vincent

Chapuisat Jean-François

Dupontet Aline

Jaquier Rémy *Jaquier*

Cherbuin Amélie

Durussel José *Durussel*

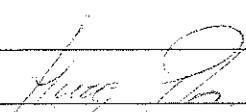
Jobin Philippe *Jobin*

Liste des député-e-s signataires – état au 28 août 2018

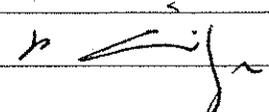
Joly Rebecca

Jungclaus Delarze Susanne

Keller Vincent

Krieg Philippe 

Labouchère Catherine

Liniger Philippe 

Lohri Didier

Luccarini Yvan

Luisier Brodard Christelle

Mahaim Raphaël

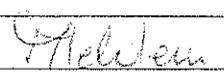
Marion Axel

Masson Stéphane

Matter Claude

Mayor Olivier

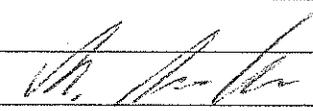
Meienberger Daniel

Meldem Martine 

Melly Serge

Meyer Keller Roxanne

Miéville Laurent

Miéville Michel 

Mischler Maurice

Mojon Gérard

Montangero Stéphane

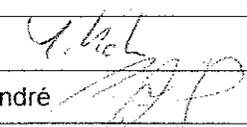
Mottier Pierre François

Neumann Sarah

Neyroud Maurice

Nicolet Jean-Marc

Paccaud Yves

Pahud Yvan 

Pernoud Pierre André

Petermann Olivier

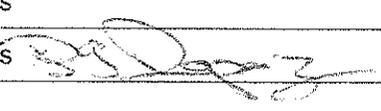
Podio Sylvie

Pointet François

Porchet Léonore

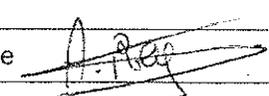
Probst Delphine

Radice Jean-Louis

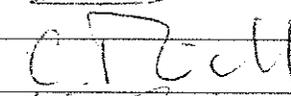
Rapaz Pierre-Yves 

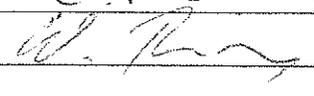
Räss Etienne

Ravenel Yves

Rey-Marion Alette 

Rezso Stéphane

Richard Claire 

Riesen Werner 

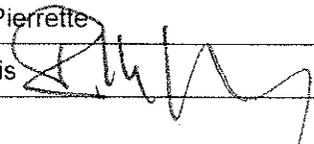
Rime Anne-Lise

Rochat Fernandez Nicolas

Romanens Pierre-André

Romano-Malagrifa Myriam

Roulet-Grin Pierrette

Rubattel Denis 

Ruch Daniel

Rydlo Alexandre

Ryf Monique

Schaller Graziella

Schelker Carole

Schwaar Valérie

Schwab Claude

Simonin Patrick

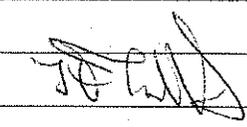
Sonnay Eric

Sordet Jean-Marc

Stürner Felix

Suter Nicolas

Thalmann Muriel

Thuillard Jean-François 

Treboux Maurice

Trolliet Daniel

Tschopp Jean

van Singer Christian

Venizelos Vassilis

Volet Pierre

Vuillemin Philippe

Vuilleumier Marc

Wahlen Marion

Wüthrich Andreas

Zünd Georges

Zwahlen Pierre